

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Séance ordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2021 à 19h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

Mme Micheline Grenier -
mairesse de Sain-Frédéric

M. Kevin Pomerleau -
maire suppléant de Beauceville

M. Jeannot Roy -
maire de Saint-Joseph-des-Érables

M. Jean-Roch Veilleux
maire de Saint-Alfred

M. Mario Groleau -
maire de Tring-Jonction

M. René Leduc -
maire de Saint-Séverin

M. Patrice Mathieu
maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne

Était également présent à cette session et agissant comme secrétaire d'assemblée :

M. Jacques Bussièrès, Directeur général et secrétaire-trésorier

Était absent :

M. Sylvain Cloutier, maire de Saint-Jules

M. Serge Vachon, maire de Saint-Joseph-de-Beauce

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19h00.

7191-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mario Groleau et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du Conseil de la MRC Robert-Cliche

3.1. Séance ordinaire du 24 novembre 2021

4. Administration et finances

4.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés

4.2. Liste des comptes à payer

4.3. Entente – LET de Frampton

4.4. Nomination d'un élu pour le comité organisateur de la Soirée des Sommets 2022

4.5. Adoption du règlement 226-21

4.6. Offre de services pour les plans et devis de la piste cyclable phase 3B

4.7. Suivi pilote TA vers hôpital

4.8. Maison des jeunes – reddition 2021

4.9. Reconfirmation du changement de nom de la MRC

5. Aménagement du territoire

5.1. Entrée en vigueur 218-20 : adoption du document sur la nature des modifications

5.2. Entrée en vigueur 221-21 : adoption du document sur la nature des modifications

5.3. Règlement révisant le règlement sur le Comité consultatif agricole (CCA) : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 225-21

6. Développement économique et social

6.1. Ville de Saint-Georges, milieu candidat pour des Jeux du Québec été 2025



- 6.2. Demande d'aide financière – mise à jour des PFM
6.3. MADA – demande de prolongement

7. Période de questions

8. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC ROBERT-CLICHE

7192-21

3.1. Séance ordinaire du conseil du 24 novembre 2021

Il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le procès-verbal du 24 novembre 2021.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

7193-21

4.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et salaires payés du 24 novembre 2021 au 15 décembre 2021 et totalisant un montant de : 278 272.07\$.

- Chèque numéro : C2100098
- Paiement internet : L2100095 à L2100096

Pour un montant totalisant : 237 834.65\$

Sommaire de paie

Pour un montant totalisant : 40 437.42\$

Il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 24 novembre 2021 au 15 décembre 2021, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant un montant de 40 437.42 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

7194-21

4.2. Liste des comptes à payer

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 194 574.89 \$ en date du 15 décembre 2021.

Il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs pour la somme de : 194 574.89 \$, ainsi que les décomptes progressifs #2 au montant de 439 930.23\$ et #3 au montant de 35 141.40\$ à Les Constructions Binet pour la phase 3A de la piste cyclable tel qu'approuvé par l'ingénieur.

7195-21

4.3. Entente LET de Frampton

CONSIDÉRANT QUE

la MRC est sous entente avec la MRC Nouvelle-Beauce jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'utilisation du LET de Frampton;

CONSIDÉRANT QUE

l'entente, si elle n'est pas dénoncée, se renouvelle automatique pour une nouvelle période de 20 ans;



- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche a fait un choix différent de la MRC Nouvelle-Beauce pour le traitement de ses matière putrescibles;
- CONSIDÉRANT QU'** la MRC Nouvelle-Beauce n'a pas répondu à la demande de la MRC pour une offre de cinq débutant le 1er janvier 2023 pour l'utilisation du LET de Frampton;
- CONSIDÉRANT QUE** la hausse importante des coûts de traitement pour des déchets au LET de Frampton pour l'année 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** l'imprévisibilité des coûts futurs de traitement au LET de Frampton;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche n'entend pas reconduire l'entente actuelle;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Jean-Roch Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche informe la MRC Nouvelle-Beauce qu'elle n'entend pas reconduire l'entente actuelle et avise cette dernière qu'elle se prévaut des dispositions de l'article 8 de l'entente concernant le préavis de 12 mois afin de résilier l'entente au 31 décembre 2022.
- 7196-21** **4.4. Nomination d'un élu pour le comité organisateur de la Soirée des Sommets 2022**
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche mandate Jean-Roch Veilleux de faire partie du comité organisateur de la Soirée des Sommets 2022.
- 7197-21** **4.5. Adoption du règlement 226-21**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche a adopté son budget 2022 à la réunion du 24 novembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT QU'** elle doit adopter ses quotes-parts par règlement et qu'un avis de motion a été déposé à cet effet le 24 novembre 2021 ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Patrice Mathieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le règlement 226-21 relatif aux quotes-parts 2022.
- 7198-21** **4.6. Offre de services pour les plans et devis de la piste cyclable phase 3B**
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC en est rendue à la dernière phase de construction de la piste cyclable, soit le tronçon à Beauceville entre la rivière Calway et la traverse nord ;
- CONSIDÉRANT QUE** pour la préparation des plans et devis pour appel d'offres, nous devons confier le mandat à un ingénieur. Consultant Serge Dufour est au dossier pour les phases 3A, pont de la Calway et glissement de terrain. Il est la ressource à



privilegier, car il possède déjà une bonne partie des données requises ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche accorde le mandat à Consultant Serge Dufour pour la réalisation des plans et devis de la phase /B et la gestion de projet pour la traverse Nord pour un montant maximum de 48 500\$ (+tx) tel que présenté à l'offre de services.

7199-21

4.7. Suivi pilote TA vers hôpital

CONSIDÉRANT QUE depuis 3 ans, les MRC de Robert-Cliche et Nouvelle Beauce avaient cessé d'offrir le TA en dehors de leur territoire à cause des coûts faramineux du transport médical vers Lévis (4 clients = 60% du budget);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a décidé de rouvrir l'offre en projet pilote vers l'hôpital de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE pour les mois de septembre-octobre-novembre, 33 transports représentent pour la MRC un déboursé d'environ de 2200\$;

CONSIDÉRANT QUE si la tendance se maintient, l'estimé pour toute l'année 2022 est de 30 000\$, et c'est ce qui a été prévu au budget 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche prolonge le projet pilote jusqu'au 30 juin 2022.

7200-21

4.8. Maison des Jeunes – reddition 2021

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche et le Ministère de la Sécurité publique du Québec ont conclu une entente relative au versement d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2019-2022;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, un programme d'animation après-école (i.e. durant la période entre 15h00 et 18h00) sera mis en place afin de réduire les possibilités d'activités à risque chez les jeunes et favorisera le développement de facteurs de protection de la délinquance;

CONSIDÉRANT QUE la contribution annuelle maximale du ministère est de 25 000\$ et celle de la MRC Robert-Cliche est de 5 000\$ annuellement;

CINSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche est responsable de la réalisation de ce programme d'animation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche accepte le bilan final de l'an 1, la reddition de comptes de l'an 2 ainsi que la demande de reconduction pour l'an 3 et que soit autorisé le paiement de l'aide accordée par le ministère et la



MRC à la Maison des Jeunes de la MRC Robert-Cliche, selon les dispositions de ladite entente.

7201-21

4.9. Reconfirmation du changement de nom de la MRC Beauce-Centre

- CONSIDÉRANT QU'** en 1981, la MRC Robert-Cliche était créée par décret gouvernemental ;
- CONSIDÉRANT QUE** le mot Beauce jouit d'une réputation enviable et est largement connu du public ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche fait partie intégrante de la Beauce et elle en est même le berceau ;
- CONSIDÉRANT QUE** bien qu'elle soit l'une des trois MRC de la Beauce, Robert-Cliche est la seule à ne pas voir le mot Beauce dans son nom ;
- CONSIDÉRANT QUE** le CLD Robert-Cliche a déjà adopté un changement de nom: Beauce-Centre Économique;
- la MRC a adopté une résolution # 7071-21 pour demander un changement de nom le 14 juillet 2021 ;
- Le MAMH demande une reconfirmation de la volonté de changement de nom avec le nouveau conseil des maires suite aux élections municipales de novembre 2021 ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche réitère sa demande de changement de nom « MRC Beauce-Centre », et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux formules administratives s'y rattachant.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7202-21

5.1. Entrée en vigueur 218-20 : adoption du document sur la nature des modifications

- CONSIDÉRANT QUE** le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;
- CONSIDÉRANT QUE** le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche a adopté le 8 septembre 2021, le règlement 218-20 modifiant le SADR visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de Saint-Joseph-de-Beauce, à l'ajuster afin de tenir compte de la rénovation cadastrale ainsi qu'à remplacer l'affectation Récréative de la rivière Calway par une affectation Forestière ;
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est entré en vigueur le 19 novembre 2021, suite à l'avis favorable de la ministre des affaires municipales et de l'habitation;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales suite à l'entrée en vigueur du règlement 218-20 modifiant le SADR;



EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Kevin Pomerleau, il est résolu à l'unanimité d'adopter le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 218-20 modifiant le SADR.

7203-21

5.2. Entrée en vigueur 221-21 : adoption du document sur la nature des modifications

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le 8 septembre 2021, le règlement 221-21 modifiant le SADR visant à agrandir le périmètre d'urbanisation de Saint-Frédéric, à l'ajuster afin de tenir compte de la rénovation cadastrale ainsi qu'à autoriser l'habitation bifamiliale isolée dans l'affectation résidentielle rurale de Saint-Frédéric;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 19 novembre 2021, suite à l'avis favorable de la ministre des affaires municipales et de l'habitation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en vertu de l'article 53.11.4, adopter un document qui indique la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités locales suite à l'entrée en vigueur du règlement 221-21 modifiant le SADR;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Micheline Grenier, il est résolu à l'unanimité d'adopter le document indiquant la nature des modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 221-21 modifiant le SADR.

7204-21

5.3. Règlement révisant le règlement sur le Comité consultatif agricole (CCA) : Avis de motion et dépôt du projet de règlement 225-21

AVIS DE MOTION est donné par Patrice Mathieu à l'effet qu'un règlement remplaçant le règlement relatif au Comité consultatif agricole de la MRC Robert-Cliche sera adopté, à une séance ultérieure.

Patrice Mathieu, fait le dépôt du projet de règlement 225-21.



6. Développement économique et social

7205-21

6.1. Ville de Saint-Georges, milieu candidat pour des Jeux du Québec été 2025

CONSIDÉRANT QUE Ville de Saint-Georges est présentement en lice pour obtenir la tenue de la finale des Jeux du Québec en été 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE l'importance pour la région de recevoir un tel événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche manifeste son intérêt à soutenir la candidature de Ville de Saint-Georges d'être l'hôte des jeux du Québec à l'été 2025.

7206-21

6.2. Demande d'aide financière – mise à jour des Politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Robert-Cliche a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Robert-Cliche désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de René Leduc, il est résolu à l'unanimité :

- d'autoriser monsieur Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la MRC de Robert-Cliche tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2021-2022;
- de confirmer que Jean-Roch Veilleux est l' élu responsable des questions familiales.



7207-21

6.3. MADA – demande de prolongement

- CONSIDÉRANT QUE** la MRC ainsi que les municipalités ont entamé une révision de la politique MADA;
- CONSIDÉRANT QUE** le changement personnel ainsi que la situation pandémique ont occasionné des délais;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Robert-Cliche désire toujours mettre à jour la politique et plan d'action MADA;
- CONSIDÉRANT QUE** malgré le travail effectué, une demande de prolongation s'annonce nécessaire pour la rédaction finale;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :
- de demander une prolongation au Ministère de la Santé et des Services sociaux pour la mise à jour de la politique MADA;
 - d'autoriser monsieur Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la MRC de Robert-Cliche la demande de prolongation pour la politique et le plan d'action MADA.

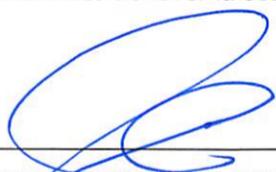
8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au Conseil ni n'a été transmise.

7208-21

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Micheline Grenier et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h22.



JONATHAN V. BOLDUC
 Préfet



JACQUES BUSSIÈRÈS
 Directeur général et secrétaire-trésorier

